



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3 juillet 2019

Le rapport d'activité de la CRE est disponible

La publication du rapport annuel de la CRE donne la mesure de l'évolution du secteur de l'énergie.

L'apparition de nouveaux modes de consommation, de nouveaux services et l'arrivée de nouveaux acteurs dans la fourniture et la production marquent cette transformation. Dans l'exercice de ses missions, l'activité de la CRE est au confluent de ces changements.

Dans un contexte social et économique complexe, elle veille au bon fonctionnement des marchés au bénéfice des consommateurs industriels et particuliers. Elle s'assure que qualité d'alimentation et sécurité d'approvisionnement se conjuguent avec la maîtrise des prix dans la durée.

L'année 2018 est aussi l'aboutissement de grandes réformes structurelles du marché gazier français : le stockage et la zone unique de marché. La CRE avec l'ensemble des opérateurs a d'ailleurs contribué pleinement à ces évolutions majeures qui sécurisent les approvisionnements en gaz et proposent un tarif plus compétitif aux consommateurs.

A noter aussi que la baisse des prix des énergies renouvelables apporte aussi un élément nouveau sur les marchés de l'énergie. Aujourd'hui, l'enjeu ne se limite pas à augmenter ce potentiel énergétique : il est également essentiel de redéfinir un cadre de soutien adapté, lisible et durable, dans le respect de la dépense publique et d'un fonctionnement harmonieux de l'ensemble du système.

Les innovations technologiques développées par les fournisseurs et les gestionnaires de réseaux, par le biais du comptage évolué, contribuent à cette transformation avec des services liés aux nouveaux usages et à la maîtrise de la consommation. Les travaux de la CRE en 2018 se sont inscrits dans cette dynamique.

Enfin, le Comité de prospective de la CRE a poursuivi ses travaux d'analyse sur les mutations en cours et leurs effets sur l'avenir de notre système énergétique sous le prisme territorial. Elle rendra publique son premier rapport le 9 juillet prochain sur le verdissement du gaz.

Contacts presse :

Anne MONTEIL : 01.44.50.41.77 – anne.monteil@cre.fr

Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.